



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# WEBINAIRE

Lauréats des concours - Rentrée 2025

Mercredi 9 juillet - 9h30

Division des personnels d'enseignements du 2<sup>o</sup> degré, d'Éducation et des psychologues -  
DPE1



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Sommaire

**1** Intervention DPE Académie Nancy-Metz

**2** Introduction

**3** Les modalités d'entrée en stage

**4** Contacts

**5** Intervention DPAE

**6** Journées d'accueil

**7** Questions/réponses





**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **INTERVENTION DE MONSIEUR ÉTIENNE LAMBERT**

Chef de Division des personnels d'enseignements  
du 2<sup>o</sup> degré, d'Éducation et des psychologues - DPE

**Division des personnels d'enseignements du 2<sup>o</sup> degré, d'Éducation et des psychologues -  
DPE1**



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# INTRODUCTION

Ce webinaire s'adresse aux :  
**fonctionnaires-stagiaires d'enseignement et d'éducation,  
lauréats au titre de la session 2025**  
hors stagiaires en renouvellement de stage, prolongation de stage,  
professeurs certifiés reçus au concours de l'agrégation de la même  
discipline, psychologues de l'Éducation Nationale.

Objectifs :

- présenter les modalités d'entrée en stage ;
- éclairer sur les modalités d'affectation intra-académique ;
- identifier les interlocuteurs.

*Conformément à la note de service du 27 mai 2025 publiée sur le site de l'académie de Nancy-Metz*



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# INTRODUCTION



Un second webinaire se déroulera :

**le mardi 15 juillet 2025 de 16H30 à 18h00.**

Le lien de connexion sera identique.

Objectifs :

- constituer votre dossier administratif et financier ;
- aider à la composition du dossier de classement.



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

La note ministérielle du 18-4-2025 publiée au BOENJS n° 18 du 1<sup>er</sup> mai 2025 relative à l'**affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – Rentrée de septembre 2025** est disponible sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo18/MENH2510049N>

Les informations portant sur les affectations des candidats par les services du ministère figurent à l'adresse :

fnm1

<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial-9743>

**Diapositive 6**

---

**fnm1** faries@int.ac-nancy-metz.fr; 05/07/2025



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

La note de service académique du 27 mai 2025 est disponible sur le site de l'académie de Nancy-Metz : <https://www.ac-nancy-metz.fr/>



ac-nancy-metz.fr



Région académique

Académie

Scolarité / Études

Enseignements

Concours, métiers et ressources humaines

Politique éducative

Accès rapide ▾



## Affectation des lauréats - 2025

Vous êtes lauréat(e) d'un concours et affecté(e) au sein de l'académie de Nancy-Metz à la rentrée 2025.

Vous trouverez ci-dessous la note de service rectoriale vous permettant de disposer des informations quant à la procédure d'affectation mises en place dans l'académie de Nancy-Metz et à la prise en charge administrative et financière.

[Note de service - Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire - rentrée 2025](#)

[Annexe 1 : annexe G du bulletin officiel n°18 du 1er mai 2025](#)

[Annexe 2 : annexe F du bulletin officiel n°18 du 1er mai 2025](#)

[Annexe 3 : calendrier prévisionnel 2025 - FAQ](#)

[Annexe 4 : contacts 2025 - FAQ](#)

[Annexe 5 : dossier de classement 2025](#)

Pour toute question relative à votre affectation vous pouvez adresser un courriel à l'adresse : [enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

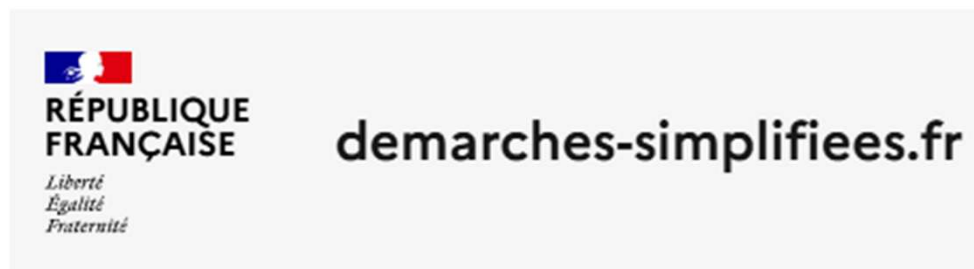
Division des personnels d'enseignements du 2° degré, d'Éducation et des psychologues -  
DPEI

# LES MODALITÉS D'ENTRÉE EN STAGE

Conformément à l'annexe G « pièces à transmettre à l'académie d'affectation pour la prise en charge financière » du BO n°18 du 1er mai 2025, vous devez impérativement transmettre vos titre(s) ou diplôme(s) au plus tard le **11 juillet 2025 midi** via l'interface « Démarches Simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/laureat-de-concours-rentree-2025>

Ces pièces indispensables garantissent notamment votre quotité d'affectation (mi-temps ou temps plein) à la rentrée 2025.



# LES MODALITÉS D'ENTRÉE EN STAGE

Les documents demandés sont :

- **une copie du titre ou des titre(s) ou diplôme(s)**, ou, dans un premier temps, de document(s) en prouvant l'obtention ;
- si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou de diplôme pour l'inscription au concours, vous devez vous connecter et joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relative(s) à cette situation ;
- **lauréats des 3ème concours et de certains concours de PLP**, vous devez transmettre vos justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique ;
- **lauréats des concours d'EPS**, vous devez également y joindre vos justificatifs d'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme ;

**Si vous n'avez pas validé votre master**, vous devez informer impérativement le service de gestion par courriel à l'adresse [enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr) **avant le 11 juillet 2025**.

# LES MODALITÉS D’AFFECTATION INTRA-ACADÉMIQUE

Fonctionnaire-stagiaire lauréat au titre de la session 2025 d’un des concours de recrutement d’enseignement ou d’éducation affectés au sein de l’académie de Nancy-Metz, vous devez participer à la procédure d’affectation intra-académique.

L’inscription et la formulation des vœux seront possibles du :

**jeudi 10 juillet à 12h00 au vendredi 11 juillet 2025 à 17h00.**

**<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>**



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES MODALITÉS D'AFFECTATION INTRA-ACADÉMIQUE

L'inscription nécessitera la création d'un compte et son activation.

Vous devez impérativement vous inscrire avec l'adresse mail utilisée lors de votre inscription aux concours et utilisée pour SIAL.

Nous vous invitons à consulter vos SPAMS si vous ne recevez pas vos mails de confirmation d'inscription.

The screenshot shows a web interface with a navigation bar at the top containing 'Accueil' and 'Le déroulement'. Below the navigation bar, there are two main sections:

- On the left, a message: 'Vous n'êtes pas encore inscrit : cliquez ici !' with a button that says 'M'inscrire' on a chalkboard icon. A mouse cursor is pointing at the button.
- On the right, a message: 'Vous êtes déjà inscrit, identifiez-vous :'. Below this are two input fields: 'Courriel \*:' and 'Mot de passe \*:', followed by a 'Connexion' button.

At the bottom of the page, there is a footer: 'Procédure d'affectation des lauréats des concours du second degré public' and a link: 'Informations sur le site de l'académie de Nancy-Metz : [https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/j\\_6/fr/accueil](https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/j_6/fr/accueil)'.



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES MODALITÉS D'AFFECTATION INTRA-ACADÉMIQUE

Vous classerez par ordre de préférence les établissements qui vous seront proposés. Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, vous serez affecté en fonction des nécessités de service et des besoins académiques. Aucune demande tardive ne pourra être étudiée.

Votre affectation sera arrêtée en fonction de vos vœux, de votre barème et au regard des postes dans votre discipline.

Vous serez affecté(e) sur le meilleur rang de vœu possible au regard de votre barème personnel.

Le barème retenu dans le cadre de la procédure d'affectation correspond au barème national calculé par le ministère à partir des informations saisies dans SIAL lors de l'opération d'affectation inter-académique. Ce barème ne peut être modifié.



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES MODALITÉS D’AFFECTATION INTRA-ACADÉMIQUE

Les résultats d’affectation seront communiqués par courriel, à l’adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard **le jeudi 17 juillet à 17h**.

Nous vous invitons à rester joignable durant toute la période de saisie des vœux et de prendre contact avec votre chef d’établissement dès le lendemain de la publication des résultats.



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉVISION D'AFFECTATION MINISTERIELLE

**Pour toute demande de révision d'académie (changement d'académie),**  
vous devez adresser votre demande auprès des services du ministère  
entre le 27 juin et le 15 juillet 2025 via la démarche COLIBRIS EDUCATION.GOUV.

Les informations figurent sur la page :

<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial-9743>

[Déposer votre demande de révision d'affectation](#)

En attendant la réponse à votre demande de révision par les services du ministère, nous vous invitons à poursuivre la procédure de nomination au sein de l'académie de Nancy-Metz.



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉVISION D'AFFECTATION MINISTERIELLE

Rentrée 2025/second degré

## Affectation des lauréats des concours du second degré

Du 7 au 11 juillet 2025

de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

des conseillers vous accueillent et vous informent



**01 55 55 54 54**

Division des personnels d'enseignements du 2° degré, d'Éducation et des psychologues -  
DPEI



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## CONTACTS

Vous avez une question relative à votre gestion administrative et financière :

Service de la DPE 2/3/4  
Gestionnaires administratifs et financiers  
✉ [ce.dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dpe@ac-nancy-metz.fr)

Vous avez une question relative à votre affectation :

Service de la DPE1  
✉ [Enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:Enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

Vous avez une question relative à votre formation :

INSPÉ : <https://inspe.univ-lorraine.fr/>  
ISFEC : <https://www.isfec-grandest.fr/>



Vous souhaitez contacter un assistant de service social :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/accueil-dans-l-academie>

DSDEN 54 : 03.83.93.56.79  
DSDEN 55 : 03.29.76.63.85  
DSDEN 57 : 03.87.38.64.25  
DSDEN 88 : 03.29.64.80.04

Vous avez une question relative aux prestations d'action sociale :

Service de l'action sociale - DPAE/3  
<http://www.ac-nancy-metz.fr/actionsociale>  
✉ [ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr)  
☎ 03.83.83.22.17 / 03.83.83.22.47

Votre question porte plus particulièrement sur l'aide au logement :

Service de l'action sociale - DPAE  
✉ [questionslogement@ac-nancy-metz.fr](mailto:questionslogement@ac-nancy-metz.fr)  
☎ 03.83.86.21.45

Vous avez une question relative à votre emploi du temps :

Contactez votre chef d'établissement  
<https://annuaire-education.fr/>

**Cellule d'accueil et d'information**  
du 30 juin au 18 juillet 2025

**03.83.86.25.54**  
[enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **INTERVENTION DE MADAME CATHERINE BOZON**

Chef de bureau de la Division des personnels  
d'administration et d'encadrement - DPAE



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le logement/l'installation dans l'académie

Division des personnels d'administration et d'encadrement- DPAAE



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Vos interlocuteurs

### **Le service d'action sociale**

une boîte mail dédiée [questionslogement@ac-nancy-metz.fr](mailto:questionslogement@ac-nancy-metz.fr)

### **Les assistantes de service social**

en cas de situation difficile (financièrement, personnellement), des travailleuses sociales sont présentes dans les 4 départements

#### **Assistantes du service social :**

DSDEN 54 : 03.83.93.56.79

DSDEN 55 : 03.29.76.63.85

DSDEN 57 : 03.87.38.64.25

DSDEN 88 : 03.29.64.80.51



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LOGEMENT TEMPORAIRE AU SEIN DES RESIDENCES DU CROUS LORRAINE

L'académie de Nancy-Metz a conclu une convention de pré-réservation de logements avec le CROUS Lorraine

Ces logements sont de plusieurs types :

- studio ou T1 de 18 m<sup>2</sup> ou plus avec kitchenette,
- colocation,
- offre hôtelière Bed&CROUS : réservation d'une chambre pour une ou plusieurs nuits par semaine, sur une durée plus ou moins longue pouvant aller jusqu'à une année entière.



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LOGEMENTS DANS LES EPLE

Certains établissements disposent de logements vacants, n'hésitez pas à poser la question lors de votre prise de contact.

### **Quelques pistes :**

#### **NANCY :**

lycée Varoquaux : 3 logements (lit 1 personne, cuisine commune)

#### **MOSELLE :**

Les logements sont gérés par un bailleur social : MOSELIS. Il s'agit essentiellement de logements non meublés (liste communiquée sur demande).

site internet <https://www.moselis.fr/louer-un-bien/devenir-locataire/>

Le préalable à toute offre de logement est une demande de logement social à réaliser sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LOGEMENT SOCIAL**

**Partenariat avec ACTION LOGEMENT pour les moins de 30 ans**

Déposez votre demande sur la plateforme <https://www.al-in.fr/>  
après avoir fait votre demande de numéro unique  
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LOGEMENT INTERMEDIAIRE POUR LES AGENTS DE L'ETAT**

Au titre de l'action sociale en faveur des personnels, vous bénéficiez d'un accès privilégié en tant qu'agent de la fonction publique en utilisant le lien ci-dessous :

<https://www.cdc-habitat.fr/CreationCompte/formulaireProspect/cdUniqid=AFP>



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Logements sociaux attribués aux fonctionnaires

- Dépt 54	Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Nancy Tél : 03 83 34 27 16 courriel : <a href="mailto:sgc-action-sociale@meurthe-et-moselle.gouv.fr">sgc-action-sociale@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a>
- Dépt 55	Meuse	Pas d'action en Meuse
- Dépt 57	Moselle	Préfecture de Metz Tél : 03 87 34 85 82 / 03 87 34 89 68 courriel : <a href="mailto:sgc-action-sociale@moselle.gouv.fr">sgc-action-sociale@moselle.gouv.fr</a>
- Dépt 88	Vosges	Préfecture d'Épinal Tél : 03 29 69 88 88 (standard) courriel : <a href="mailto:sgc-drh@vosges.gouv.fr">sgc-drh@vosges.gouv.fr</a>



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Où retrouver toutes ces informations

Site Internet de l'académie de Nancy-Metz

- [https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod1\\_417425/fr/action-sociale](https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod1_417425/fr/action-sociale)

Site de la SRIAS (section régionale interministérielle de l'action sociale)

<https://www.srias-grandest.fr/index.php>



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# JOURNÉES D'ACCUEIL

Lundi 25 août après midi  
Mardi 26 août journée  
Mercredi 27 août journée

Informations sur le site de l'Inspé:  
<https://inspe.univ-lorraine.fr/>



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

**INSPE** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# QUESTIONS/RÉPONSES





ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**